DLP 21-8-80796947

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

n° 176 - 19 AOUT 1980

PUBLICATION PÉRIODIQUE

BULLETIN TECHNIQUE des STATIONS d'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

ÉDITION DE LA STATION RHONE-ALPES
(AIN, ARDÈCHE, DROME, ISÈRE, LOIRE, RHONE, SAVOIE, HAUTE-SAVOIE)
SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX

ABONNEMENT ANNUEL : 60 F

C.C.P. LYON 9431-17 -A
Régisseur Avances et Recettes D. D. A.
55, rue Mazenod - 69426 LYON CEDEX 3

55, rue Mazenod - 69426 LYON CEDEX 3
Tél. (78) 62.20.30 (Postes 426 et 427)

VIGNE

MILDIOU :

L'état sanitaire du vignoble vis-à-vis du Mildiou est généralement satisfaisant, et dans la plupart des cas la necessité d'un traitement n'est pas évidente. On pourrait éventuellement limiter la protection, dans la période du 19 au 22 août, aux zones les plus exposées en plaine, avec utilisation d'un produit cuprique ou organocuprique.

OIDIUM :

Quelques foyers limités sont signalés, notamment en ARDECHE, DROME et BEAUJOLAIS. Surveiller les parcelles pour pouvoir appliquer une nouvelle protection à caractère limité.

POURRITURE GRISE :

Bien que les risques de pourriture soient peu apparents cette année (grappes moins serrées du fait du millerandage) les vignobles habituellement sujets à cette maladie, devront être protegés par un traitement spécifique à exécuter au début de la véraison.

TORDEUSES DE LA GRAPPE : (Eudemis - Cochylis)

Les fortes températures enregistrées ces derniers jours ont sans aucun doute influencé défavorablement l'évolution des pontes et des éclosions. En conséquence, letraitement"curatif"eventuel ne pourrait être exécuté qu'après reconnaissance de la présence de jeunes chenilles sur les grappes. Précisons que le seuil de nuisibilité de ces parasites en 2ème génération est très bas.

ARBRES FRUITIERS

MINEUSE CERCLEE : (Leucoptera scitella)

Il s'agit d'un petit papillon dont les larves se développent sous l'épiderme supérieur des feuilles de pommiers et de poiriers en forant une galerie régulièrement circulaire pouvant atteindre environ 2 cm de diamètre, très visible, formée de trajets concentriques, ayant l'aspect d'un oeil de perdrix.

Cette mineuse existe dans les vergers de la région depuis de nombreuses année. Il s'agit d'un ravageur secondaire, sans importance économique. Toutefois, sa présence, même rare, sous forme de chrysalide dans l'oeil ou dans la cuvette pédonculaire des fruits au moment de la récolte, constitue un obstacle à l'xportation vers certains pays, en particulier le CANADA et l'EGYPTE.

En conséquence, dans les plantation dont la production est éventuellement destinée à l'xportation vers ces deux pays, il importe de mener une lutte rigoureuse pour éviter tout refoulement.

Actuellement l'éclosion des jeunes chenilles de 2ème génération est en cours. Intervenir dans les vergers au cours des prochains jours au moyen d'une pulvérisation de Lannate 20 L à la dose minimum de 2,5 Kg par hectare.

S'abstenir de tout traitement dans les autres plantations.

TORDEUSE ORIENTALE DU PECHER : (plantations et pépinières)

Maintenir la protection, dans les limites des délais de carence des insecticides en verger.

P383

CARPOCAPSE SUR POMMES ET POIRES :

Bien que les populations soient très variables d'un verger à l'autre, la protection, contre la 1ere ou la 2ème génération reste necessaire, suivant les régions. Sur noyers, la protection peut être suspendue.

COCHENILLE DU MURIER :

Cette espèce en progression devra faire l'objet d'un traitement spécifique à base de parathion ou de methidation.

POU DE SAN JOSE :

Le traitement d'été devra être exécuté de toute urgence en zone contaminée (pépinières et vergers) à l'aide d'une des formules suivantes :

- parathion à 30 gr/hl de M.A.
- Oléoparathion à 25 gr/hl de M.A.
- Méthidathion à 40 gr/hl de M.A.

GRANDES CULTURES

Situation Mildiou du tabac à la date du 4 août 1980 (communiqué SEITA - Grenoble)

Lente évolution du mildiou dans les inspections de St MARCELLIN et BEAUREPAIRE.

Recrudescence sensible dans la région de PONT-DE-BEAUVOISIN, en particulier sur PAY où la maladie se manifeste avec une virulence plus marquée que sur PB sans toutefois causer de dégâts importants, sauf sur une parcelle détruite en totalité.

La forme systématique qui reste encore peu fréquente sur PB est apparue sur PAY.

ARBUSTES D'ORNEMENT

PUCERONS SUR CONIFERES :

Des pucerons de 2 à 3 mm provoquent sur divers genres ou espèces de conifères un déssèchement total ou partiel du feuillage et une chute des aiguilles. Enfin on observe la présence sur rameaux d'un enduit noirâtre et pulvérulent : la fumagine.

Dans les jardins d'agrément on effectuera des pulvérisations avec un insecticide de faible toxicité à base de bromophos (rhodianex, nexion ou sovi nexion).

Dans les pépinières on retiendra parmi les insecticides acarides systémiques le moins toxique de ce groupe le diméthoate (asthoate, dumetox concentré, daphène fort, prodathoate, rogor 5e sovi-roxion)

DEPERISSEMENT DES CUPRESSUS : (coryneum cardinale)

Cette maladie attaque en particulier les cyprès, mais peut également se développer sur thuyas et autres conifères, elle provoque le déssèchement des rameaux avec écoulements de résine. Il n'est pas toujours aisé de déceler les fructifications du champignon qui peuvent être absentes de l'échantillonnage.

Aussi en plus des mesures de prophylaxie générales, il est vivement conseillé de traiter avec un frongicide cuprique du type bouillie bordelaise du commerce ou avec un oxyquinoleate de cuivre ; le thirame est également doué d'une certaine efficacité.

DIVERS

CASSUS GATE-BOIS :

Sur les vergers et les haies de peupliers contaminés par ce parasite, il y aurait lieu d'executer dans la période du 15 au 26 août, un traitement spécifique à l'oleoparathion à 50 gr de M.A. hl. Les pulvérisations seront très abondantes et localisées à la base des troncs.

La réduction totale des foyers necessite le renouvellement de la protection au moins deux années consécutives.

L'INGENIEUR EN CHEF D'AGRONOMIE
Chef de la Circonscription Phytosanitaire
"RHONE-ALPES"

R. GIREAU

Imprimerie de la Station Rhône-Alpes. Le Directeur-Gérant : J. THIAULT
Inscription à la C.P.P.A.P. N° 477 AD